

Quelle est la qualité de l'eau que vous consommez ?

Votre réseau : CHATEAUNEUF SI MVG
appartient à : SAINT ETIENNE METROPOLE
est exploité par : CHOLTON S.A.

2018

Eau de bonne qualité bactériologique et conforme aux limites réglementaires pour les paramètres chimiques mesurés.

A savoir

Le contrôle sanitaire est organisé par la délégation départementale de l'Agence Régionale de Santé.

Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de tests et d'analyses.

Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de protéger la ressource en eau des risques de pollution.

Conseils

Purgez vos conduites avant de prélever de l'eau destinée à la boisson, après plusieurs jours d'absence ou si vos canalisations sont en plomb.

Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous la conservez, placez-la au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).

Signalez à votre distributeur d'eau les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

| Paramètres principaux de la qualité de l'eau | Indicateur de qualité | Interprétation | Taux de conformité | Nombre de contrôles | Nombre de non conformités |
|---|-----------------------|----------------|--------------------|---------------------|---------------------------|
| BACTERIOLOGIE | | | | | |
| Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes Limite de qualité : 0 germe / 100 ml | A | Bonne qualité | 100% | 7 | 0 |

| Unité | Nb de contrôles | Moyenne | Maxi |
|-------|-----------------|---------|------|
|-------|-----------------|---------|------|

| NITRATES | | | | | |
|---|---|---------------|------|----|--------------|
| Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. Limite de qualité : 50 mg/l | A | Bonne qualité | mg/L | 10 | 5,27 6,30 |

| ARSENIC | | | | | |
|--|---|---------------|------|---|--------------|
| Elément d'origine naturelle, largement répandu dans la croûte terrestre Limite de qualité : 10 microgrammes/l | A | Bonne qualité | µg/L | 3 | 0,00 0,00 |

| PESTICIDES | | | | | |
|--|---|----------------------------------|------|---|----------------|
| Substances chimiques utilisées, le plus souvent, pour protéger les cultures ou désherber Limite de qualité : 0,1 microgramme/l pour chaque substance et 0,5 microgramme/l toute substance confondue | B | Présence de traces de pesticides | µg/L | 3 | 0,012 0,023 |

| DURETE | | | | | |
|--|------------------|--|----|----|----------------|
| Teneur en calcium et en magnésium La dureté s'exprime en degré français (°f) Il n'y a pas de limite de qualité | Eau peu calcaire | | °f | 10 | 10,03 11,70 |

Ce bilan a été réalisé par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, en application du code de la santé publique. Il a été établi à partir des contrôles sanitaires réalisés en 2018. Les valeurs de certains paramètres peuvent varier en fonction de l'origine de l'eau au cours de l'année. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la mairie de votre commune, votre syndicat des eaux ou le site internet www.eaupotable.sante.gouv.fr qui met à votre disposition les derniers résultats d'analyse de l'eau. Sur le site internet www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr vous trouverez également plus d'informations sur les paramètres et les indicateurs de qualité.